VERSION OFFICIELLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE BOURGOGNE TENUE LE MARDI 23 MARS 2021 À 19 HEURES 00 RENCONTRE VIRTUELLE TEAMS

Étaient présents :

Parents :	Annie Picard Éric Beaudoin Christine Morency Anne Marie Hébert Véronique Mercille Julie Théorêt
Personnel enseignant :	Caroline Sirois Cynthia Desbiens Pétrin Mathieu Auclair Nancy Cocks
Personnel du service de garde :	Danielle Fortier
Personnel de soutien :	Francine Meloche
Direction :	Lysanne Landry
Direction adjointe :	Céline Latendresse

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Les présences sont prises, il est 19 heures 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annie Picard souhaite la bienvenue aux membres et nous fait la lecture de l'ordre du jour. Le point 15.2 Info-parents est ajouté.

CE-20/21-22 Madame Danielle Fortier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2021

Des corrections sont apportées au procès-verbal du 26 janvier 2021.

CE-20/21-23 Madame Julie Théorêt propose l'adoption du procès-verbal du 26 janvier 2021 avec les corrections.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2021

- Projet objets perdus présenté par madame Kubiscik : Bons commentaires des parents et une prise 2 serait intéressante.
- Stationnement : L'école a approché la ville pour du lignage dans notre stationnement. On remarque beaucoup d'agressivité envers nos brigadières et le personnel présent. Pour le projet des autobus qui se stationneraient devant l'école, les pourparlers se poursuivent.

5. PAROLE AU PUBLIC

Pas de public.

6. SERVICE DE DINEURS 2021-2022 – RÉSULTATS DU SONDAGE ET DÉCISION

Taux de participation requise : 60%
Taux de participation des parents : 75,4%
Taux requis pour obtenir l'option 1 : 80%
Taux du vote des parents pour l'option 1 : 81,8%

CE-20/21-24 Il est proposé par madame Annie Picard que les membres du Conseil, suite au sondage, acceptent l'option 1 - modèle bonifié pour le service de dineurs 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

7. CHOIX DU TRAITEUR

CE-20/21-25 Il est proposé par madame Christine Morency que les membres acceptent de reconduire la compagnie « Le Lunch » comme traiteur pour l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

8. PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Des modifications sont apportées. Madame Landry nous apporte une demande d'enseignants au sujet de la liste des fournitures scolaires (des enseignants aimeraient avoir certaines fournitures propres à leur classe). Madame Landry consultera les enseignants à ce sujet et voir si c'est faisable.

9. CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022

Plusieurs idées sont amenées : Minis-serres, Fundscript, paniers de fruits et légumes, sapins, etc. Une décision des membres devra être prise avant juin pour pouvoir enclencher le processus.

Un membre demandait le vote pour réaliser un sondage auprès des parents de l'école, comme le Conseil représente les parents, le vote pour un sondage est rejeté.

10. PHOTOGRAPHE SCOLAIRE CHOIX POUR 2021-2022

Nous avons retenu pour cette année la compagnie « La boite blanche ».

À cause de la pandémie, nous n'avons pas encore pu réaliser la prise de photographies scolaires. Donc, les membres du Conseil désirent prendre cette compagnie pour l'année scolaire 2021-2022.

CE-20/21-26 Il est proposé par madame Cynthia Desbiens Pétrin de reprendre la compagnie « La boite blanche » pour l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

11. ATTESTATION DES MONTANTS REÇUS POUR LES MESURES PROTÉGÉES -ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

CE-20/21-28 Voir la résolution en annexe

12. DEMANDE DE TRANSFERT DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE POUR LE MONTANT REÇU DU DÉPUTÉ

Madame Landry nous informe que l'école a reçu un montant de 1750 $ du député de la circonscription de Chambly (M. Roberge). Elle aimerait prendre un montant de 750 $ pour le bien-être de tout le personnel de l'école et un autre montant de 1000 $ pour l'achat de jeux pour le service de garde. Suite à une discussion, un vote est demandé pour la répartition des montants : 9 pour, 2 contre et 1 abstention.

CE-20/21-27 Suite à la remise d'un montant de 1750 $, du député provincial de la circonscription de Chambly et déposé dans le fonds à destination spéciale, il est proposé par monsieur Mathieu Auclair qu'un montant de 750 $ soit pris pour le bien-être des enseignants et un montant de 1000 $ pour des jeux pour le service de garde.

Adoptée à la majorité

13. CONFÉRENCE POUR LES PARENTS

Environ 50 parents se sont inscrits et seulement une trentaine se sont connectés. Conférence intéressante, super concret et de bons outils ont été donnés aux parents.

14. CRITÈRE DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

Le sujet a été discuté à la toute fin de la rencontre.

CE-20/21-29 Il est proposé par monsieur Mathieu Auclair de reconduire les critères de sélection de la direction d'école de l'an passé pour l'année scolaire 2021-2022 tels que proposés.

Adopté à l'unanimité

15. INFOS-ÉCOLE

15.1 Journées de la persévérance

- 6 élèves de 6e année (choix équipe-école)
- 1 garçon et une fille ont reçu de la Librairie Larico un certificat cadeau.
- Étoile de la fierté

15.2 Info-parents

Madame Landry demande aux membres s'ils ont des points qu'ils aimeraient ajouter à l'info-parents de mars/avril : le respect des parents sur notre stationnement, un rappel pour l'identification des vêtements et boites à lunch, habillement des élèves versus maison/cour d'école.

16. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Madame Danielle Fortier nous informe qu'elle n'a rien à signaler.

17. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

- 18 février : rencontre
- Prix de reconnaissance : le formulaire est disponible. Madame Landry propose le Conseil à ce prix. Un membre demande si un enseignant pourrait y être proposé. La période d'inscription se tient du 18 février au 30 juin.
- Congrès de la FCPQ : Inscription avant le 18 avril et le congrès aura lieu du 28 au 29 mai.
- Implantation du système M Transport : implantation en septembre. Un parent pourra voir à quelle heure environ son enfant arrivera à la maison le soir.
- Tous les postes du CA de la CSSP ont été comblés.

18. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE L'OPP

- Première rencontre
- Élection
- Présidente madame Cynthia Gagnon et secrétaire monsieur Philippe Privé
- Dossiers anciens et nouveaux
- Souligner la « Journée du personnel »
- Il y aura une rencontre au sujet de la soirée des finissants.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 21 heures 24. La prochaine rencontre aura lieu le 27 avril 2021.

_____ _____

Annie Picard, présidente Francine Meloche, secrétaire

_____

Lysanne Landry, directrice

RÉSOLUTION CÉ 20/20-28

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 | Adoption

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Madame Anne-Marie Hébert demande le vote.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Annie Picard il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.